

# Scénographie / atelier

(Décret Paysage 2013)

**Cycle :** Bloc 2 Master Approfondi (Master 120 crédits)

**Option :** Scénographie

**Quadrimestre :** 1 et 2

**Volume horaire :** 450 h

**Crédit :** 15

**Pondération :** 15

**Obligatoire :** oui

**Langue d'enseignement :** français

**Lieu :** École Supérieure des Arts de la Ville de Liège - Académie Royale des Beaux-Arts de Liège (ÉSAVL-ARBAL), rue des Anglais 21, Liège 4000

**Enseignant :** Patricia Meus, patricia.meus@esavl.be  
Claire Wagemans, claire.wagemans@esavl.be

## COMPÉTENCES VISÉES

■ Bloc dite de « détermination », l'étudiant devra faire preuve d'autonomie et de gestion du travail, être capable de finaliser un travail de fin d'études une « présentation ou représentation », reflet d'une maturité artistique.

## ACQUIS D'APPRENTISSAGE

■ Réalisation d'une « installation-crédation » dans un espace donné, considéré comme « la vitrine d'un imaginaire artis-

tique ». Pour ce faire, l'étudiant pourra poursuivre des collaborations établies les années précédentes et s'enrichir de toutes autres formations en rapport avec son projet artistique.

## DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE ET MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT

■ Discussions et échanges réguliers avec l'étudiant, afin de répondre à ses interrogations, qu'elles soient techniques, organisationnelles ou conceptuelles.

## MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION/ PONDÉRATION

### Modalités d'évaluation

- Évaluation continue.
- Fin du 2<sup>e</sup> quadrimestre : évaluation des travail de fin d'études par un jury externe.

### Critères d'évaluation

- qualité du travail de mise en forme esthétique de l'espace (conscience de l'espace, créativité, invention formelle, imagination) ;
- aptitude de l'étudiant à traduire matériellement et avec justesse sa « vision » dans un langage plastique ;
- connaissance et utilisation des outils techniques de la création scénographique ;
- aptitude de l'étudiant à la réflexion, à l'analyse critique, à l'auto-évaluation, à l'esprit de synthèse, à la prise de position personnelle tant artistique que culturelle et sociale ;
- aptitude de l'étudiant à la déontologie du métier de scénographe (échange verbal, communication entre les différents intervenants de la création) ;
- constance dans le travail et évolution positive des acquis. Faculté de l'étudiant à comprendre les mécanismes et les composants de la présentation ou représentation scénographique : rapport avec l'œuvre, l'action ; rapport avec le public ; rapport avec le monde.

## PRÉ-REQUIS

Réussite de l'Unité d'Enseignement (UE) : *Scénographie / atelier* Bloc 1 Master Approfondi.

## CO-REQUIS

---

Aucun.